

2013

Association
canadienne
des professeures
et professeurs
d'université

**[MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU GROUPE D'EXPERTS DE LA
SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA SUR L'ÉTAT ET L'AVENIR
DES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DU CANADA]**

Introduction

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) représente 68 000 membres du personnel académique, incluant les bibliothécaires et archivistes, de plus de 120 universités et collèges dans l'ensemble du Canada.

À l'automne 2010, nos membres nous ont relayé des faits alarmants sur la situation à Bibliothèque et Archives Canada (BAC). Nous avons fait enquête pour découvrir une situation encore plus inquiétante que nous l'avions imaginée, situation qui s'est d'ailleurs détériorée rapidement depuis. À l'automne 2011, nous lançons la campagne Sauvons Bibliothèque et Archives Canada, pour attirer l'attention sur les compressions et les réductions de services appliquées à notre bibliothèque nationale et pour demander le renversement de ces mesures.

Pendant que nous plaidions contre le démantèlement de BAC, nous nous sommes parallèlement livrés à un examen approfondi du contexte dans lequel s'inséraient ces changements. Constatant que la situation à BAC n'était que l'un des symptômes d'un plus vaste problème, nous avons élargi notre campagne aux répercussions des compressions budgétaires fédérales et des politiques minant l'accès des Canadiens à notre patrimoine culturel. Dans la foulée, nous lançons à l'automne 2012 la campagne Veillons sur la mémoire du Canada qui dénonce le démantèlement de BAC; les coupes dans les archives et bibliothèques régionales; la fermeture de bibliothèques fédérales; l'abolition de programmes à Parcs Canada et la réduction du personnel assurant l'entretien et la préservation de nos lieux historiques et de nos artefacts archéologiques, et la recherche; la destruction du Musée canadien des civilisations; ainsi que le bâillonnement des chercheurs fédéraux.

Le présent mémoire fait état des assauts portés à nos bibliothèques et archives publiques, et à nos lieux historiques partout au pays. Ces précieuses institutions sont dévastées par des coupes dans leurs budgets, leurs ressources et leurs services au public. Ces mesures portent directement atteinte à nos membres, mais l'ACPPU s'inquiète aussi de leurs répercussions sur l'ensemble de la société canadienne. Le démantèlement systématique de notre patrimoine culturel collectif cause déjà un tort considérable et aura de vives répercussions dans l'avenir.

Bibliothèque et archives Canada

En 2009, Bibliothèque et Archives Canada (BAC) mettait en place une stratégie de soi-disant « modernisation » selon laquelle la mission fondamentale de l'organisme se limite à la gestion du programme de dépôt légal¹ et à la préservation des documents du gouvernement fédéral. Cette interprétation restreinte de la loi habilitante est injustifiée et va à l'encontre du mandat de BAC établi de longue date, d'acquérir le patrimoine documentaire complet du Canada. Lors de la création de cet organisme en 2004, l'administrateur général de la Bibliothèque nationale de l'époque, Roch Carrier, a annoncé que « la fusion des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale du Canada » promettait aux Canadiens « des collections complètes, organisées de façon experte, convenablement conservées, et accessibles à tous »². De même, dans une allocution prononcée en mai 2005, l'ancien bibliothécaire et archiviste du Canada, Ian E. Wilson, a déclaré que « l'objectif que se donne BAC est, en quelques mots, de devenir une institution avant-gardiste, axée sur le savoir. [...] Nos objectifs sont clairs : créer une institution vraiment nationale qui permette aux Canadiens d'avoir accès à *l'ensemble de leur patrimoine documentaire* »³ (c'est nous qui soulignons).

L'effacement progressif de son rôle de préservation de l'ensemble du patrimoine documentaire du Canada est une démarche irresponsable pour la bibliothèque et les archives nationales d'un pays, une démarche qui aura des conséquences dévastatrices pour les chercheurs actuels et futurs du Canada.

Déclin de notre patrimoine documentaire

¹ Par voie d'une demande d'accès à l'information relative à la numérisation à BAC, l'ACPPU a appris que le dépôt légal lui-même pourrait être en péril. En effet, les documents de BAC révélaient :

1. Le nombre de *documents créés sous forme numérique* de titres publiés qui ont été acquis par BAC a augmenté de 50 % depuis 2009.
2. Le nombre de *documents sous forme analogique* de titres publiés qui ont été acquis par BAC a progressivement diminué de 27 % depuis 2009.

C'est dire que soit il y a eu une diminution de 27 % des documents publiés sous forme analogique au Canada depuis 2009, soit BAC ne s'acquitte pas du mandat qui lui est conféré par la loi en matière de dépôt légal.

² Roch Carrier, « Message de l'administrateur général de la Bibliothèque nationale du Canada », Bibliothèque et Archives Canada, 31 décembre 2002, <<http://www.collectionscanada.gc.ca/50th/012009-210-e.html>>

³ Ian Wilson, « Discours prononcé devant la Société historique de l'Ontario », 7 mai 2005, Bibliothèque et Archives Canada, oct. 2005, <<http://www.collectionscanada.gc.ca/a-notre-sujet/012-203-f.html>>

Le 15 décembre 2013

Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

La nouvelle interprétation du mandat de BAC s'est rapidement concrétisée. En 2009, BAC a annoncé un moratoire de dix mois sur les achats qui, quatre ans plus tard, n'ont toujours pas repris. Les achats constituent un élément essentiel du mandat de BAC lié aux collections. Ils offrent aux Canadiens un aperçu des histoires non officielles du pays. Les lacunes de la collection de BAC découlant de cette interruption des acquisitions porteront sensiblement atteinte à la capacité des générations actuelles et futures de connaître l'histoire de notre pays.

Les libraires anciens du Canada, qui étaient antérieurement d'importants fournisseurs de livres et de matériel rares à BAC, ont tous cessé d'offrir leurs pièces de collection Canadiana à Bibliothèque et Archives Canada. Selon Liam McGahern, président de l'Association de la librairie ancienne du Canada (ALAC) :

L'ALAC réprovoque le fait que le gouvernement Harper continue de jouer un rôle actif dans la destruction du dépôt des archives historiques du Canada, Bibliothèque et Archives Canada. Les politiques et les compressions du gouvernement ont forcé l'institution à cesser l'acquisition de pièces historiques de notre mémoire collective et la plupart des libraires ne se donnent plus la peine de lui offrir d'importantes pièces de l'histoire canadienne.⁴

BAC a cessé l'achat de pièces importantes du patrimoine documentaire du Canada, les laissant ainsi à la disposition d'autres bibliothèques nationales ou de collectionneurs privés du Canada et d'ailleurs. En voici trois exemples :

Histoire de la musique

- Probablement le recueil le plus ancien de partitions liturgiques juives datant de 1915 – 12 pages de partitions, paroles et musique en hébreu et en yiddish, composés par le révérend L. Herzig, Montréal. (Seul exemplaire connu)

Littérature enfantine

- Deux livres de comptines et de gravures de Catharine Parr Traill (l'une des « auteures les plus importantes du XIX^e siècle au Canada », selon le site Web de BAC) de 1825 et de 1830. Premières éditions. (Aucun autre exemplaire connu)

Histoire des Autochtones et des pionniers

- Série de journaux de 1903-1905 retraçant en détail l'histoire et les légendes des pionniers et des peuples des Premières nations de la rive nord du golfe du Saint-

⁴ Pour en savoir plus sur les effets de la réorientation de la politique d'achats voir Joseph Hall, « Historical letters not wanted at Library and Archives Canada, critics say », *Toronto Star*, 10 mars 2013, <http://www.thestar.com/news/insight/2013/03/10/historical_letters_not_wanted_at_library_and_archives_canada_critics_say.html>

Laurent et de la côte du Labrador. Contiennent description géographique, folklore autochtone et activité missionnaire. Il s'agit du journal publié dans la région. (Non consigné antérieurement. Aucun autre exemplaire. Document rare.)

Or, en juin 2013, BAC a acquis la collection Sherbrooke, une documentation exhaustive sur la Guerre de 1812. La collection, dont la valeur établie par la maison de vente aux enchères se situait entre 160 000 \$ et 225 000 \$, a été vendue 720 000 \$ à BAC.

Des documents internes obtenus par La Presse canadienne au moyen d'une demande d'accès à l'information montrent que BAC n'a pris connaissance de la vente imminente de cette collection qu'à peine un mois avant la mise aux enchères. En conséquence, BAC a vraisemblablement raté l'occasion d'acquérir le matériel à un prix sensiblement inférieur.

Ces dernières années, BAC a systématiquement démantelé son infrastructure d'acquisition. Privée des relations et de l'expertise nécessaires, l'institution a communiqué et négocié avec la maison de vente aux enchères de manière « frénétique et réactive »⁵.

En outre, dans le contexte où l'organisme gouvernemental est doté d'un caractère autonome et a cessé toute acquisition privée, il convient de relever que l'achat de cette collection de la Guerre de 1812 s'insère tout à fait dans la démarche bien documentée du gouvernement actuel en vue de promouvoir une interprétation spécifique de l'histoire et de l'identité canadiennes.

Perte de personnel compétent

Non seulement perdons-nous d'importantes pièces de notre collection nationale, mais nous perdons aussi du personnel compétent à BAC :

Le 30 avril 2012, BAC annonçait une réduction de ses effectifs de 20 %, soit une suppression de 215 postes qui faisait passer le nombre de ses employés de 1 065 à 850.

Ces coupes s'ajoutaient à l'élimination de plus de 48 postes à temps plein depuis 2004.

Très récemment, BAC a aboli tous les portefeuilles d'archivistes spécialisés. Ces derniers ont été remplacés par des généralistes. Par exemple, il n'y a plus personne à BAC qui travaille au portefeuille des Autochtones pour aider spécifiquement les chercheurs à fouiller dans les collections autochtones. On craint que l'abolition de ces postes essentiels ait des répercussions sur les importantes recherches effectuées à BAC, notamment par la Commission de vérité et de réconciliation.

⁵ « Canada's Archives Missed Chance at Private Sale of Underpriced Sale of Canada's Maps, Manuscripts », *McClean's*, <<http://www2.macleans.ca/2013/09/08/canadas-archives-missed-chance-at-private-sale-of-underpriced-maps-manuscripts/>>

Le 15 décembre 2013

Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

Les archivistes spécialisés sont essentiels pour l'accès aux collections de BAC. Comme le fait justement remarquer l'auteure et utilisatrice des archives Susan Crean, les archivistes sont de précieuses ressources, qui tracent les pistes à explorer. Ce sont ceux qui connaissent le terrain et le contexte dans lequel s'insère une archive donnée. Plus notre projet est complexe, plus il sort des sentiers battus, plus nous sommes susceptibles d'avoir besoin d'eux. Dans le cas de collections qui ne sont pas assez consultées pour justifier les coûts de création d'outils de recherche, ils demeurent souvent notre seul espoir. La plupart du temps, ils ne font pas que fournir des pistes éclairées, ils apportent une aide inestimable.⁶

Sans l'aide des archivistes spécialisés qui connaissent si bien leurs collections, les recherches seront considérablement appauvries. Les effets de l'abolition de ces postes se font déjà sentir. En fait, des chercheurs nous ont appris que certains fonds ne leur étaient plus accessibles parce que l'archiviste spécialisé pour ces collections n'était plus en poste.

Ces entraves à l'accès à du matériel spécialisé posent non seulement problème aux chercheurs, mais aussi à l'ensemble des Canadiens. Sans accès à l'éventail complet de notre patrimoine documentaire, comment pouvons-nous espérer connaître et comprendre notre histoire en tant que Canadiens?

La déprofessionnalisation à BAC s'accompagne d'un mépris à l'endroit du travail essentiel de préservation de notre patrimoine documentaire collectif exécuté par les bibliothécaires et archivistes. En témoigne l'annonce de BAC, en 2012, selon laquelle les descriptions des ressources documentaires ne seraient plus rédigées par des archivistes et des bibliothécaires :

Jusqu'à maintenant, la plupart des descriptions des ressources documentaires de Bibliothèque et Archives Canada étaient rédigées par des archivistes et des bibliothécaires. Ces descriptions, appelées métadonnées, seront rédigées par des créateurs, des donateurs et des utilisateurs.⁷

Comme l'indiquait Janet Friskney, présidente de la Société bibliographique du Canada dans une lettre adressée aux députés fédéraux en août 2012 :

Les membres du Parlement devraient être profondément inquiets que la haute direction de BAC/LAC soit prête à sacrifier l'intégrité de la gestion documentaire du patrimoine canadien en demandant à des gens non formés et non qualifiés en archivistique et en bibliothéconomie d'entreprendre une tâche majeure et fondamentale comme la description officielle des documents. Une telle mesure entraînera inévitablement des inégalités en termes de qualité, de minutie et d'exactitude. De proposer ou d'approuver

⁶ Susan Crean, « National Archives Blues », *Literary Review of Canada*,
<<http://reviewcanada.ca/essays/2011/01/01/national-archives-blues/>>

⁷ <<http://www.bac-lac.gc.ca/fra/a-notre-sujet/modernisation/Pages/Initiatives.aspx>>

une approche si peu professionnelle démontre un manque de respect total pour le patrimoine documentaire canadien.⁸

Nouveau code de conduite de BAC

En janvier 2013, le Code de conduite : valeurs et éthique de BAC est entré en vigueur. Ce code traduit clairement le mépris de la direction de BAC à l'endroit de son personnel. Il impose de sévères restrictions aux activités tant publiques que personnelles des employés.

Les activités externes de perfectionnement professionnel, comme la participation à des conférences, l'enseignement, la publication ou la collaboration avec des organisations clientes de BAC, étaient antérieurement encouragées et considérées au rang des activités importantes du personnel. En vertu du nouveau code de conduite de BAC, elles sont dorénavant qualifiées d'activités qui présentent un « risque élevé » et assorties d'un ensemble de conditions restrictives auxquelles les employés doivent répondre avant de les entreprendre.⁹

Les activités personnelles des employés de BAC, incluant l'utilisation des médias sociaux, sont aussi assujetties à des restrictions. Le code stipule même qu'un employé qui fait des commentaires au sujet de BAC pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires si ces commentaires, même s'ils sont exprimés dans un forum dont l'accès est limité, devenaient par mégarde publics.

Le code contient également une disposition qui encourage les employés à se dénoncer mutuellement.

Le tollé général qu'a soulevé le bâillonnement du personnel de BAC a fait les manchettes.¹⁰

Réduction de l'accès public

Bien que la direction de BAC ait affirmé que la « modernisation » se traduirait par un accès accru, nous avons plutôt constaté, à ce jour :

- une diminution des heures d'accès
- une réduction de l'accès aux documents et aux archivistes
- une réduction des ressources pour le personnel du service de référence
- un accès aux services de généalogie « sur rendez-vous seulement »
- l'élimination du service de prêt entre bibliothèques (voir page 9)

⁸ <<http://www.bsc-sbc.ca/fr/lettre.pdf>>

⁹ <<http://fr.scribd.com/doc/131904245/Code-de-conduite-Valeurs-et-ethique>>

¹⁰ <<http://margaretmunro.wordpress.com/2013/03/20/abcs-of-behaviour-regulation-for-federal-librarians-and-archivists/>>

Le 15 décembre 2013

Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

Par ailleurs, la décision récente de la direction de BAC de réduire de 25 à 10 le nombre de champs pour la description des fonds d'archives compromet de plus en plus l'accès à l'éventail complet des collections de BAC. La diminution des descripteurs aura pour effet de rendre la recherche précise en ligne plus difficile. L'un des champs éliminés, la « provenance », permet aux chercheurs de retracer l'origine d'un livre ou d'un document donné.

BAC « ni conçu ni prévu pour un accès public »

Dans un échange instructif sur Twitter, le ministre James Moore a répondu à des questions concernant la diminution du financement et de l'accessibilité de BAC en ces termes : « La raison pour laquelle nous créons le Musée canadien de l'histoire : accès. L'édifice principal de BAC n'est ni conçu ni prévu pour un accès public. L'histoire l'est. »

Le sous-texte, ici, ne pourrait être plus clair : pendant qu'il fait activement obstacle à l'accès aux ressources qui permettent la recherche historique indépendante, le gouvernement s'emploie à présenter une version du passé du Canada qui appuie sa présente idéologie.

Le directeur général de l'ACPPU a écrit au ministre pour lui demander de clarifier ses propos. Nous n'avons pas encore reçu de réponse à notre missive.

Numérisation à BAC : le fond de l'histoire

BAC a systématiquement justifié ses coupes dans le personnel et les services par la promesse de compenser l'insuffisance de ses services sur les lieux par la numérisation du matériel et l'accès en ligne. Mais cet argument est peu crédible étant donné que BAC a réduit de 50 % le personnel affecté à la numérisation. L'ACPPU a voulu aller au fond de l'histoire et a déposé une demande d'accès à l'information. Voici ce que nous avons appris :

Pourcentage total des dossiers numérisés

- Selon les estimations internes de BAC, environ **0,5 %** des collections de BAC (tant imprimées que non imprimées) ont été numérisées à ce jour.
- Selon l'estimation des coûts de la numérisation établie par BAC en janvier 2012, nous pouvons faire les calculs suivants :
 - La numérisation des livres, des revues et des journaux *publiés* des collections de BAC (que Ian Wilson dénombrait en 2004 à quelque 19 millions) coûterait entre **1,5 et 3,5 milliards \$**
 - Au rythme actuel des dépenses de numérisation (quelque 5 millions \$ par année), il faudrait de **300 à 700 ans** à BAC pour numériser l'ensemble de ses collections de documents publiés (acquises avant 2004).

N. B. Ces coûts sont ceux du processus physique de numérisation des documents. Ils ne tiennent pas compte des coûts liés au temps, à la main-d'œuvre et à la technologie pour le catalogage et la préservation du matériel une fois converti en format numérique.

BAC : prêteur d'aucun recours

Dans le sillage de l'abolition par BAC de son populaire et efficace service de prêt entre bibliothèques, les chercheurs sont pris au dépourvu. Bien que des cadres supérieurs de BAC aient indiqué qu'une politique de « prêteur de dernier recours » serait en place dès septembre 2013, cette politique n'existe toujours pas. Entre-temps, les chercheurs doivent ou bien se rendre à Ottawa ou bien se heurter à des portes closes.

Le prochain bibliothécaire et archiviste du Canada

La démission de Daniel Caron de son poste de bibliothécaire et archiviste du Canada a offert au gouvernement fédéral l'occasion de nommer un successeur doté d'une vision appropriée de la bibliothèque nationale et des archives publiques du Canada et du leadership nécessaire pour réparer les torts causés ces dernières années. Il faut à ce poste une personne munie de compétences et d'une vision exceptionnelles qui, compte tenu des controverses récentes, ne provient pas des rangs de la direction actuelle de Bibliothèque et Archives Canada.

Selon l'ACPPU, le prochain bibliothécaire et archiviste du Canada doit :

- être déterminé à acquérir et à préserver le patrimoine documentaire complet du Canada;
- valoriser les bibliothécaires et archivistes de BAC en tant que membres essentiels de l'institution et des secteurs des archives et des bibliothèques du Canada;
- reconnaître l'importance des services tant sur place qu'en ligne;
- mobiliser et consulter les diverses communautés d'utilisateurs, et communiquer avec elles;
- défendre le rôle de BAC et des bibliothèques et des archives en général;
- vouloir renverser les changements dévastateurs apportés ces quatre dernières années et être en mesure de le faire, à savoir :
 - plaider pour la modification de la *Loi constituant Bibliothèque et Archives Canada* de sorte qu'elle énonce plus clairement l'obligation de BAC à préserver une collection exhaustive du patrimoine documentaire du Canada
 - exiger les ressources nécessaires pour que BAC puisse réaliser la totalité de son mandat
 - rétablir l'acquisition par BAC de l'ensemble des documents publiés et archivistiques
 - rétablir les services publics, y compris l'accès aux archivistes et aux bibliothécaires, l'accès à la collection de référence générale, ainsi que les postes d'archivistes spécialisés
 - réorienter le travail de BAC en fonction de son rôle fondamental de gardien du patrimoine documentaire du Canada
 - rétablir le Programme national de développement des archives (PNDA) en appui aux archives locales

Le 15 décembre 2013

Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

- réinstaurer le service de prêt entre bibliothèques de BAC
- abolir le code de conduite de BAC
- rétablir les postes éliminés dans le sillage des récentes compressions budgétaires

Sous la nouvelle direction, BAC a la possibilité de se réengager à offrir à tous les Canadiens l'accès sur place et en ligne à l'ensemble du patrimoine documentaire du Canada. L'ACPPU espère que le prochain bibliothécaire et archiviste du Canada sera en mesure de relever les énormes défis qui l'attendent, grâce à ses connaissances, sa vision, son courage, son intégrité et son respect pour l'importance du patrimoine historique et culturel du Canada.

Réduction du financement

Le budget annuel de BAC, en dollars constants et avant les compressions annoncées dans le budget de 2012, est inférieur de 33 millions \$ par rapport à 1990.

Le budget fédéral de 2012 a de nouveau comprimé le financement de BAC, retranchant 3,5 millions \$ cette année, 6,6 millions l'an prochain, et 9,6 millions en 2014-2015, et chaque année par la suite.

En 2014-2015, en tenant compte du taux d'inflation, le budget de BAC atteindra un maigre 58 % du budget de 1990-1991.

Bibliothèques publiques

Élimination du service de prêt entre bibliothèques

En dépit des vastes protestations des groupes d'utilisateurs d'un bout à l'autre du pays, le service de prêt entre bibliothèques (PEB) de Bibliothèque et Archives Canada a fermé ses portes le 15 février 2013.

Le PEB permettait aux bibliothèques canadiennes d'emprunter du matériel de Bibliothèque et Archives Canada, quand ce matériel n'était pas accessible ailleurs.¹¹ Sans ce service, les gens doivent désormais se rendre à Ottawa pour consulter des livres et d'autres documents qui antérieurement auraient pu être envoyés directement à leur bibliothèque locale.

¹¹ En 2012-2013 seulement, BAC a répondu à 21 294 demandes de prêt et de copie de ressources de sa collection, et à 11 658 demandes pour des ressources se trouvant dans d'autres bibliothèques. L'élimination du PEB porte lourdement atteinte à la capacité d'accès des Canadiens à notre histoire collective. Lisez la lettre d'adieu du personnel du PEB à : <http://anglo-celtic-connections.blogspot.ca/2013/02/60-years-of-interlibrary-loan-service.html>

Élimination du Programme d'accès communautaire

Le Programme d'accès communautaire (PAC), créé en 1994, fournissait un accès gratuit à des ordinateurs et à Internet à haute vitesse dans des bibliothèques partout au Canada. Le programme a joué un rôle très important pour les collectivités des régions rurales et éloignées, et pour les populations les plus démunies et vulnérables du Canada.

Bien que le gouvernement conservateur ait déclaré que le programme « avait atteint avec succès ses objectifs », les bibliothèques qui offrent le service ne sont pas de cet avis. Selon le communiqué de l'Association canadienne des bibliothèques (ACB) diffusé en avril 2012 :

L'utilisation du PAC corrobore la nécessité de le maintenir : partout au Canada, les données indiquent que l'utilisation des ordinateurs et des services d'aide aux utilisateurs est constante ou en augmentation. Selon les personnes affectées à sa mise en œuvre, dans plusieurs collectivités éloignées, les points d'accès du PAC sont des lieux de rassemblement communautaire et de partage en l'absence d'autres lieux à cet effet, et les bibliothèques publiques utilisent ces points d'accès pour la prestation de leurs services.¹²

Sans ces points d'accès publics, de nombreux Canadiens qui n'ont pas les moyens de se brancher au réseau Internet ne pourront plus y accéder. Comme le souligne l'ACB, seulement 79 % des ménages canadiens ont accès à Internet et seulement 54 % des Canadiens dont le revenu se situe dans le dernier quartile y ont accès.

L'ex-présidente de l'Association canadienne des bibliothèques, Karen Adams, soulignait d'ailleurs à ce sujet : « Le PAC ne fournit pas qu'un accès à des ordinateurs et à Internet... il offre de la formation pour aider à accroître la littératie numérique au sein de la population. Sans cette aide, les groupes désavantagés n'auront plus la possibilité d'obtenir un éventail de renseignements et de services essentiels pour leur bien-être. »¹³

Le gouvernement est pleinement conscient que sa décision d'abolir le PAC aura des répercussions disproportionnées sur les Canadiens les plus vulnérables. Dans sa propre évaluation interne, Industrie Canada notait que : « La fracture numérique persiste au Canada parmi un certain nombre de groupes démographiques parmi lesquels des Canadiens vivant dans des communautés rurales ou éloignées, ceux dont les revenus sont bas, ceux avec des niveaux d'alphabétisation et d'éducation en dessous de la moyenne, les francophones de plus de 50 ans, les personnes âgées et d'autres encore. »

Bibliothèques fédérales

¹² Association canadienne des bibliothèques, communiqué diffusé le 12 avril 2012, <<https://clagov.wordpress.com/2012/04/12/community-access-program/>>

¹³ Association canadienne des bibliothèques, communiqué diffusé le 12 avril 2012, <<https://clagov.wordpress.com/2012/04/12/community-access-program/>>

Le 15 décembre 2013

Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

Les compressions budgétaires et les fermetures imposées aux bibliothèques des ministères fédéraux mettront en péril la préservation de notre patrimoine documentaire et l'accès à notre patrimoine culturel.

Les bibliothèques des ministères fédéraux constituent un pan important du patrimoine culturel du Canada. Ces bibliothèques spécialisées renferment certaines des plus importantes collections au pays. Par exemple, les bibliothèques de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) possèdent la plus vaste collection d'ouvrages sur les sciences sociales au Canada. Les collections physiques de ces bibliothèques sont réduites à néant en date du 31 mars 2013.

Le sort des bibliothèques de RHDC n'est pas unique. Des dizaines de bibliothèques ministérielles fédérales partout au pays ont fermé leurs portes ou les fermeront d'ici quelques années.¹⁴ Aucune étude n'a été réalisée pour évaluer les répercussions de ces fermetures, et nombre de ces bibliothèques n'ont pas reçu d'indications précises quant au sort de leurs collections. Dans les cas où un plan de fermeture a été établi, les bibliothèques indiquent que leur matériel doté d'une valeur historique sera transféré à Bibliothèque et Archives Canada. Or, comme les acquisitions à BAC sont radicalement réduites, il est très peu probable que BAC puisse composer avec un afflux massif de matériel en provenance de bibliothèques ministérielles. Le matériel des bibliothèques établi comme extérieur au mandat du ministère sera offert à d'autres ministères ou employés, vendu par l'intermédiaire de Distribution des biens de la Couronne, ou détruit.

BIBLIOTHÈQUES FERMÉES

Patrimoine canadien

- Le Centre de ressources des employés de BAC a fermé ses portes le 1^{er} novembre 2012.
- En date d'avril 2013, la Commission de la fonction publique (CFP) avait amorcé le processus de fermeture de sa bibliothèque. Les modalités de déclassement de la collection de la bibliothèque de la CFP n'étaient pas encore déterminées.

Citoyenneté et Immigration Canada

- La bibliothèque de CIC a fermé ses portes le 31 mars 2012.

Environnement Canada

- La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a été éliminée. La bibliothèque a fermé ses portes le 31 mars 2013.

Affaires étrangères

¹⁴ Canada. Parlement. Chambre des communes. Document parlementaire n° 8555-411-785, 17 septembre 2012.

- Le Service de documentation et la bibliothèque du Centre culturel canadien à l'ambassade du Canada à Paris sont fermés depuis le 21 juin 2012.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

- RHDCC a fermé ses bibliothèques de Gatineau, de Québec et de Montréal le 31 mars 2013.

Commission de la capitale nationale

- La Commission de la capitale nationale a fermé sa bibliothèque en 2012.

Affaires intergouvernementales

- Le Bureau de la sécurité des transports du Canada réduira considérablement ou fermera sa bibliothèque.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

- TPSGC a fermé sa bibliothèque le 31 mai 2012.

Transports, infrastructure et collectivités

- Transports Canada a fermé sa bibliothèque en 2012.

BIBLIOTHÈQUES CONSOLIDÉES

Agence du revenu du Canada

- L'ARC est en train de consolider ses neuf bibliothèques pour n'en garder qu'une seule, dont l'emplacement n'est pas encore déterminé.

Environnement Canada

- Parcs Canada consolidera ses cinq bibliothèques pour n'en garder qu'une. Les bibliothèques régionales situées à Calgary, à Winnipeg, à Québec et à Halifax seront intégrées à celle de Cornwall, en Ontario.

Ministère des Pêches et Océans

- Le MPO fermera sept de ses bibliothèques, pour ne conserver que deux bibliothèques principales et deux succursales. Cette consolidation est réalisée depuis septembre 2012. Les chercheurs dénoncent le déroulement du processus de consolidation et de déclassement qui, selon des renseignements obtenus de l'interne, n'a pas été soigneusement planifié et a été précipité.

Ressources naturelles Canada

- RNCan ferme six de ses quatorze bibliothèques : deux à Ottawa, une à Varennes (Québec), une à Edmonton (Alberta), et une autre dans l'ouest du Canada en 2012-2013 ; et une autre bibliothèque, à Ottawa, en 2014.

Archives locales et régionales

Le 30 avril 2012, sans consultation ni préavis, Bibliothèque et Archives Canada (BAC) abolissait le Programme national de développement des archives (PNDA). Le PNDA était doté d'un budget de 1,7 million \$ et administré par le Conseil canadien des archives (CCA), un organisme à but non lucratif. Il offrait un soutien financier aux 13 conseils d'archives canadiens, dans le but d'appuyer les activités archivistiques locales. Tous les bénéficiaires du programme devaient fournir une contribution, monétaire ou non, équivalente aux fonds affectés au programme.

Le rétablissement du financement est absolument nécessaire

En 2010, un comité d'évaluation de BAC concluait que le PNDA « répond grandement aux besoins » et « constitue un moyen efficace d'appuyer le milieu des archives et ses activités ». Le comité signalait que le PNDA était la seule source de financement pour de nombreuses institutions et recommandait l'augmentation des fonds du programme afin de couvrir le taux d'inflation prévu et d'aider les archives locales à composer avec le milieu numérique.

Le PNDA : une ressource essentielle pour les archives locales et régionales

Le PNDA avait les objectifs suivants :

- améliorer l'accès au patrimoine archivistique du Canada au moyen du catalogue national en ligne de descriptions archivistiques (ARCHIVESCANADA.ca);
- faire mieux connaître le patrimoine archivistique du Canada et en accroître l'utilisation;
- accroître la représentation des peuples autochtones et des groupes ethnoculturels sous-représentés dans le patrimoine archivistique du Canada;
- améliorer la capacité des réseaux d'archives d'entreprendre des activités stratégiques et de développement;
- améliorer la capacité des services d'archives de préserver le patrimoine archivistique du Canada.

Le PNDA finançait notamment les activités suivantes :

- conseils aux services d'archives en matière de gestion des archives et de préservation;
- débouchés pour les nouveaux diplômés des programmes de formation en archivistique et en sciences de l'information au Canada;
- accès à des informations en ligne concernant les fonds d'archives;
- activités de promotion et de formation dans les communautés pour aider les petits organismes à gérer leurs trésors;

- catalogage de fonds d'archives afin de les rendre accessibles au public;
- occasions de formation pour les petits centres d'archives locaux gérés par des bénévoles ou par un seul employé;
- évaluations sur place dans les centres d'archives urbains et ruraux, afin de sauvegarder le patrimoine documentaire du Canada.

Les conséquences de l'abolition du PNDA

L'abolition du PNDA a des effets dévastateurs sur la communauté archivistique canadienne. Selon le Conseil canadien des archives (CCA) :

- Les 13 conseils d'archives provinciaux et territoriaux sont en « mode de survie », et 1 conseil a déjà cessé ses activités.
- La taille du siège social du CCA est considérablement réduite. Le personnel est passé de 8 à 2 employés à temps plein et 2 employés à temps partiel.
- Les services fournis par les conseillers en archivistique et conservateurs ont diminué sensiblement. Ces employés, en poste dans chaque province, offraient un soutien professionnel aux petits centres. Sans eux, de nombreux centres n'ont plus accès à aucune expertise professionnelle. Il n'y a plus aucun conseiller en archivistique et conservateur dans plusieurs provinces et territoires (incluant le Manitoba, le Québec, les T.-N.-O. et l'Î.-P.-É.), tandis que le nombre des postes à temps plein et les heures de service sont considérablement réduits dans d'autres.
- La participation du Canada au Conseil national d'évaluation des archives, au North American Archival Network, et au Conseil international des archives est compromise.
- Le lancement imminent de ArchivesCanada.ca 2.0, une base de données nationale révolutionnaire de toutes les descriptions archivistiques au Canada, est menacé.

Protestations publiques contre les compressions budgétaires

L'abolition du PNDA a suscité un tollé général.

Le 28 mai 2012, des archivistes et des sympathisants de toutes les régions du pays ont convergé à Ottawa pour protester contre l'abolition du PNDA. Ils ont défilé en silence jusqu'aux bureaux de BAC où ils ont simulé des funérailles. Plusieurs personnes ont pris la parole : Lara Wilson, présidente du Conseil canadien des archives, un représentant de l'ACPPU et trois députés.

Le 31 mai 2012, l'Association canadienne des archivistes (ACA) s'est retirée du Réseau pancanadien du patrimoine documentaire (RPPD) de BAC, soutenant que BAC avait violé le mandat qui lui est conféré par la loi « d'appuyer les milieux des archives et des bibliothèques » et d'« apporter un appui professionnel, technique et financier aux milieux chargés de promouvoir et de préserver le patrimoine documentaire et d'assurer l'accès à celui-ci ». Selon l'ACA, le RPPD ne peut absolument pas répondre « aux besoins et aux intérêts diversifiés des archives partout au Canada ». Depuis, le Conseil canadien des archives, le Conseil des

Le 15 décembre 2013

Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

archivistes provinciaux et territoriaux du Canada, et University and College Archivists of Canada se sont aussi désengagés du RPPD. Dans une lettre adressée au bibliothécaire et archiviste du Canada, la Société historique du Canada écrit : « Nous sommes convaincus que la meilleure façon d'offrir les services qui ont été perdus suite à l'annulation du PNDA est de rétablir ce programme. »¹⁵

De nombreuses organisations ont signifié leur opposition à l'entente, y compris des associations de bibliothécaires, des groupes étudiants, et des spécialistes du droit.

Silence du ministre du Patrimoine quant au rétablissement du PNDA

En juin 2013, dans le sillage du tollé public causé par l'abolition du Programme national de développement des archives (PNDA), l'ex-ministre du Patrimoine canadien, James Moore, indiquait qu'il envisageait de le rétablir.¹⁶ Il s'agirait d'une importante victoire pour les archives locales et régionales d'un bout à l'autre du pays; l'ACPPU a milité sans réserve pour le retour du PNDA.

Aucun suivi ni aucune confirmation d'un financement quelconque n'ont cependant fait suite à cette annonce. Or, le fait que le ministre Moore ait indiqué que les fonds affectés au PNDA devraient provenir du budget déjà largement réduit de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) est fort préoccupant. La nouvelle ministre n'a encore pris aucune mesure à ce sujet.

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université invite tous les Canadiens à manifester leur appui au rétablissement du PNDA auprès de la ministre du Patrimoine, en insistant pour que le coût annuel de 1,7 million \$ du programme soit ajouté au budget actuel de BAC.

¹⁵ Lettre de Lyle Dick à Daniel Caron, 14 août 2012, < <http://www.cha-shc.ca/francais/interventions-publiques/la-shc-et-le-forum-des-milieux-interesses-de-bac.html#sthash.ewC22xKI.dpbs>>

¹⁶ « [Heritage minister looks at restoring local archives program](http://www.cbc.ca/news/politics/heritage-minister-looks-at-restoring-local-archives-program-1.1415052) », CBC, 10 juin 2013, <<http://www.cbc.ca/news/politics/heritage-minister-looks-at-restoring-local-archives-program-1.1415052>>

Lieux historiques

Lieux historiques et patrimoine archéologique du Canada menacés

Dans le budget de 2012, le gouvernement fédéral annonçait des coupes annuelles de 29 millions \$ dans les programmes de Parcs Canada. Ces compressions devaient se traduire par la perte de 638 emplois et compromettre la capacité du Canada de préserver et de protéger son patrimoine culturel.

Compressions à Parcs Canada

Dans le budget de 2012, le gouvernement fédéral annonçait des coupes annuelles de 29 millions \$ dans les programmes de Parcs Canada. Ces compressions devaient se traduire par la perte de 638 emplois et compromettre la capacité du Canada de préserver et de protéger son patrimoine culturel.

Parcs Canada gère un réseau de 42 parcs et réserves, et de 167 lieux historiques nationaux. Nombre d'entre eux devront soit fermer leurs portes, soit réduire leurs heures d'ouverture et l'accès au public, et supprimer des postes d'interprètes.

Au sein de la Direction des recherches historiques de Parcs Canada – qui évalue l'admissibilité des lieux à une désignation historique –, les trois postes qui sont liés aux lieux culturels, historiques et archéologiques des Premières nations ont été supprimés.

Plus de 80 % des archéologues et des restaurateurs de Parcs Canada ont perdu leur emploi, ce qui porte leur nombre à 12 et 8 respectivement. Ces 20 employés seront responsables de millions d'artefacts et des activités d'archéologie dans les 218 parcs, lieux historiques et aires marines de conservation nationaux, parmi lesquels se trouve un grand nombre de sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.¹⁷

Comme l'a signalé un restaurateur de Parcs Canada : « À l'heure actuelle, il y a plus d'employés dans un seul restaurant Tim Horton que d'employés de Parcs Canada qui s'occupent des millions d'objets archéologiques et historiques entreposés et exposés à la grandeur du pays. »¹⁸

¹⁷ <<http://elfshotgallery.blogspot.ca/2012/05/what-is-happening-to-archaeology-at.html>>

¹⁸ <<http://heritagebusinessjournal.com/2012/06/05/canadian-archaeology-and-the-age-of-austerity/#more-417>>

Le 15 décembre 2013

Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

Les compressions entraîneront également la fermeture des six laboratoires d'archéologie de Parcs Canada. Tous les artefacts qui se trouvent dans ces centres régionaux seront expédiés dans une installation à Ottawa/Gatineau pour entreposage.

Impact des compressions

Ces compressions feront en sorte que les Canadiens auront plus de difficulté à visiter, à comprendre, à protéger et à explorer nombre des lieux historiques et des régions qui ont largement contribué à définir notre histoire et notre culture.

La fermeture de lieux historiques est une atteinte directe à l'histoire du Canada. Le remplacement du personnel d'interprétation par des audioguides dans de nombreux lieux qui resteront ouverts privera les visiteurs d'une compréhension totale de l'importance du lieu. Parmi les lieux où le public n'aura plus accès à des interprètes, on compte des lieux patrimoniaux très importants, dont le Musée-du-Parc-Banff, la Maison-Laurier d'Ottawa, et la Maison-Riel de Winnipeg. Selon Michel Lagacé, président de la Société historique de Saint-Boniface, « il n'y aura plus personne pour expliquer l'histoire de ce lieu, sa signification et son importance. »¹⁹

Il faut des archéologues, des restaurateurs, des historiens, des conservateurs et des interprètes à Parcs Canada pour assurer la découverte, la restauration et la protection des lieux historiques et des artefacts canadiens. Ces gens interagissent avec le public et les sensibilisent par rapport aux espaces sauvages et aux lieux historiques du Canada et, ce faisant, enrichissent notre lien tant avec notre environnement que notre histoire.

Le retrait des artefacts des laboratoires régionaux de Parcs Canada prive les collectivités du pays d'un accès à leurs biens culturels et d'un important lien avec leur histoire.

Ironiquement, Parcs Canada a célébré en 2011 l'archéologie et ses contributions à notre histoire. Selon le site Web de Parcs Canada, « une grande partie de l'histoire humaine du Canada s'exprime à travers ces ressources [archéologiques] qui représentent, dans plusieurs cas, la seule ou une des rares évidences ou pièces d'information. »²⁰

Bien que le gouvernement fédéral ait tenté de faire valoir que ces compressions permettaient d'économiser l'argent des contribuables, l'Association canadienne d'archéologie soutient que la réduction massive du personnel et des infrastructures de Parcs Canada va contre toute logique

¹⁹ « Voices from Canada's Past Being Silenced », *Toronto Star*, 15 juin 2012,

<http://www.thestar.com/news/canada/2012/06/15/voices_from_canadas_past_being_silenced.html>

²⁰ <<http://www.pc.gc.ca/fra/progs/arch/page2.aspx>>

d'affaires. Le ministre de l'Environnement Peter Kent a déclaré en novembre 2011 que les parcs nationaux avaient généré 3,3 MM \$ de revenus en 2008-2009 contre 587 M \$ de dépenses.²¹

Un blogueur pose à juste titre la question : « Pourquoi faire des compressions dans un programme qui non seulement est une source de fierté nationale et internationale, mais aussi la source de milliards de dollars de revenus pour l'économie canadienne? »²²

Les compressions donnent aussi lieu à la fermeture du nouveau laboratoire dernier cri construit à Dartmouth. Le laboratoire à ambiance contrôlée sert d'entrepôt à des milliers d'artefacts de la région atlantique. Seulement trois ans après avoir conclu un bail de vingt ans, Parcs Canada prévoit maintenant fermer le bâtiment dans le cadre de la fusion. Pour annuler le bail, le gouvernement devra payer plus de 7 millions \$.

Halte à la dissension

Parcs Canada a voulu empêcher ses employés de parler de ces assauts envers le patrimoine culturel et national du Canada. Ces derniers ont reçu une lettre leur interdisant de critiquer le ministère ou le gouvernement fédéral.

Musée canadien de l'histoire

Le 16 octobre 2012, le gouvernement fédéral annonçait qu'il réaffecterait 25 millions \$ du budget actuel du patrimoine au démantèlement du Musée canadien des civilisations et à son remplacement par le Musée canadien de l'histoire. Au début de septembre 2013, le projet de loi C-49 est mort au feuillet à la suite de la prorogation du Parlement, mais le projet de loi a été réintroduit dès la reprise des travaux parlementaires et a franchi les étapes de la troisième et dernière lecture au début de novembre 2013.

Le 4 décembre 2013, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), de concert avec la Société canadienne d'anthropologie (SCA) et la Société historique du Canada (SHC), témoignait devant le comité sénatorial chargé d'étudier le projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les musées, dénonçant les dispositions du projet de loi et invoquant les raisons pour lesquelles il devait être modifié. Malgré les solides arguments de nos organisations qui représentent collectivement la vaste majorité des historiens, des anthropologues, et des membres du personnel académique du pays, le Sénat a entériné le projet de loi sans modification le 5 décembre 2013. Il a reçu la sanction royale le 12 décembre 2013.

²¹ Association canadienne d'archéologie, lettre au premier ministre, <http://canadianarchaeology.com/caa/sites/default/files/page/draconian_cuts_to_parks_canada/pdf/caa_letter_to_pm_fr_0.pdf>

²² « What's Happening to Archaeology at Parks Canada? » <<http://elfshotgallery.blogspot.ca/2012/05/what-is-happening-to-archaeology-at.html>>

Le 15 décembre 2013

Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

Le Musée canadien des civilisations est le musée le plus fréquenté au pays, accueillant 1,3 million de visiteurs chaque année. Ce changement de nom et de mission est non seulement absurde, mais il traduit un problème extrêmement sérieux : la volonté de changer la nature fondamentale de l'institution.

La salle du Canada, la salle des personnalités canadiennes Tête-à-tête et le Musée canadien de la poste seront tous démantelés selon les nouveaux plans du gouvernement. Or, ces larges sections du musée ont permis tant aux Canadiens qu'à tous les visiteurs de découvrir le vaste et diversifié panorama culturel et géographique de notre pays. Le Musée canadien des civilisations est le seul établissement national qui présente et célèbre la vie quotidienne des Canadiens, en faisant une large place aux histoires de la colonisation et à la diversité culturelle.

L'ACPPU s'oppose à la destruction du Musée canadien des civilisations

La *Loi sur le Musée canadien de l'histoire* non seulement concrétise le rétrécissement anticipé du mandat du nouveau musée par rapport à celui de son prédécesseur, mais aussi la disparition de sa fonction de création de connaissances. Tandis que la loi créant le Musée canadien des civilisations conférait à l'institution la mission d'accroître la compréhension, la connaissance et le degré d'appréciation par tous à l'égard « des réalisations culturelles et des comportements de l'humanité », la nouvelle loi circonscrit cette mission à l'égard « d'événements, d'expériences, de personnes et d'objets qui incarnent l'histoire et l'identité canadiennes » que les Canadiens ont façonnées. Qui plus est, le volet de la mission concernant la constitution, l'entretien et le développement « aux fins de la recherche et pour la postérité » a complètement disparu.²³

Le déclin des fonctions de recherche et de constitution de collections de la nouvelle institution que laisse présager ce changement est confirmé par de récentes actions prises par la direction du Musée canadien des civilisations. En effet, la direction du musée abolissait, en mai 2012, le bureau du vice-président à la recherche et aux collections et plaçait les conservateurs et les gestionnaires de collections sous la direction du vice-président des expositions. Les craintes de voir le nouveau régime assujettir la nature et l'étendue de la recherche aux seuls besoins des expositions semblent maintenant confirmées.

Qui décidera de la création des expositions au sein de cette nouvelle organisation? Les grands musées du monde sont des institutions du savoir où les expositions sont le fruit d'une relation dynamique entre les découvertes des chercheurs et les intérêts du public. Les activités du Musée canadien des civilisations sont d'ailleurs guidées par des principes directeurs, dont le suivant : « Les activités du musée sont axées sur l'acquisition et la diffusion de connaissances. La rigueur et l'innovation qui caractérisent nos recherches favorisent une compréhension

²³

<http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/LegislativeSummaries/bills_ls.asp?ls=c49&Parl=41&Ses=1&source=library_prb&Language=F>

nouvelle de l'histoire de la société canadienne. Nos expositions et nos programmes sont fondés sur la connaissance et offrent au public une information claire et précise.»²⁴ Dans une institution où la recherche est limitée à l'acquisition des faits nécessaires pour appuyer des expositions données, le choix des thèmes et du contenu des expositions ne repose plus que sur le jugement des administrateurs et est assujéti, dans une mesure beaucoup plus large que ce que nous avons connu jusqu'à présent, à l'influence de forces politiques.

Portée du mandat

La détermination du gouvernement à créer un « Musée canadien de l'histoire » (MCH) de conception étroite en remplacement du Musée canadien des civilisations enfreint la mission conférée au MCC par la loi (*Loi sur les musées*, L.C. 1990, ch. 3) : « la constitution, l'entretien et le développement aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets à valeur historique ou culturelle *principalement axée sur le Canada* » (c'est nous qui soulignons).

Lors d'une séance du Comité permanent du patrimoine canadien, l'ex-PDG du musée a déclaré aux députés qu'il caractériserait le nouveau mandat proposé pour le Musée canadien des civilisations « d'étroit et de restreint »... Le libellé est subtil, mais le sens, à mes yeux, est clair... Ces modifications du mandat proposées auront pour effet global de réduire le champ d'activité du musée. »²⁵

Dans la couverture médiatique qui a suivi l'annonce du gouvernement, on laisse à maintes reprises entendre que le MCC a fait une plus large place à des expositions non canadiennes, alors que dans les faits, il a consacré la grande majorité de ses ressources à l'histoire et aux cultures du Canada tout en présentant dans une bien moindre mesure des expositions sur d'autres régions du monde. Qui plus est, à l'heure où le gouvernement et virtuellement tous les secteurs de notre société souscrivent à la mondialisation, il est certes des plus pertinents de préserver l'ouverture sur le monde de nos institutions culturelles nationales.

Profil révisé

L'annonce de cette nouvelle initiative et la couverture médiatique qui l'a entourée infligent un injuste désaveu à l'excellent travail accompli au MCC depuis un quart de siècle. Le personnel du musée a déployé des efforts soutenus de recherche, de constitution et de développement de collections et de consultation auprès de nombreux groupes de la société canadienne afin de créer un vaste et riche panorama de l'expérience historique canadienne. Il a reflété avec sensibilité et imagination l'évolution récente de l'histoire canadienne et produit un éventail d'expositions qui témoignaient de la diversité et de la complexité de notre passé. Toute révision du profil du MCC ne peut faire abstraction de ce travail. Il doit être respecté et préservé. Les

²⁴

<http://www.civilization.ca/app/DocRepository/1/About_The_Corporation/Corporate_Reports/Annual_Reports/arpt0809f.pdf>

²⁵ <<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=6209352&Mode=1&Language=F>>

Le 15 décembre 2013

Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

dizaines de milliers de visiteurs qu'accueille le MCC chaque année sont la preuve vivante de l'engouement que suscite la captivante panoplie de programmes qui y est offerte.

Histoire de la diversité

Dans son annonce, le gouvernement explique que le nouveau MCH mettra l'accent sur des dates, des événements, des héros et des récits chronologiques. L'écriture et l'enseignement de l'histoire du Canada se sont résolument écartés d'une perspective aussi étroite de notre passé, parce qu'elle fait fi de l'expérience de la grande majorité de la population canadienne. Cette approche de l'histoire fondée sur des héros ne laisse aucune place à des processus cruciaux qui ne s'insèrent pas dans une chronologie rigide ou dans une biographie politique, tels la colonisation et les Premières nations, l'industrialisation, les relations hommes-femmes, les migrations et les conflits ethniques, et les changements environnementaux. L'histoire politique constitue certes un volet important de toute présentation de notre histoire, mais elle doit s'inscrire au sein d'un passé collectif empreint de la riche diversité à laquelle ont contribué les Canadiens de toutes les couches de la société.

Non à la propagande politique

L'annonce en grande pompe de la transformation du Musée canadien des civilisations en Musée canadien de l'histoire s'insère dans une tendance à redéfinir l'histoire à des fins politiques. Après avoir dépensé de considérables sommes pour commémorer le bicentenaire de la Guerre de 1812, le gouvernement se sert de nouveau de l'histoire pour imposer son idéologie politique — en déterminant quels sont les éléments précis de notre passé qu'il est loisible de financer et de promouvoir. Il s'agit d'une utilisation parfaitement inappropriée de nos institutions culturelles nationales, qui devraient être soustraites à toute propagande politique et encadrées par de rigoureuses normes professionnelles. Notre passé n'a pas à devenir le joujou d'un parti politique.

Délestage de coûts

Dans son annonce, le gouvernement promettait de conclure des partenariats avec des musées provinciaux, prétendument pour favoriser le partage d'artefacts et de ressources, de sorte que le nouveau musée puisse refléter un éventail élargi des réalisations régionales. En substance, toutefois, cette approche permettrait au gouvernement fédéral de refiler aux provinces au moins une partie des coûts d'organisation des espaces d'exposition du MCH.

Compressions budgétaires dans d'autres organismes du patrimoine

L'annonce d'un investissement de 25 millions \$ dans la transformation du MCC en MCH traduit une profonde incohérence dans la politique gouvernementale. Le printemps dernier, le gouvernement a sabré les budgets de Parcs Canada, de Bibliothèque et Archives Canada et d'un programme de longue date qui appuyait les services d'archives d'un bout à l'autre du Canada. Au lieu d'affecter les ressources limitées à sa disposition à la réorientation du MCC, le gouvernement devrait utiliser ces fonds pour faire en sorte que les grandes institutions vouées à la découverte et à la présentation de notre passé bénéficient d'un financement adéquat.

Processus de consultation subjectif

Le MCC a créé un site Web dynamique pour inciter le public à se prononcer sur la programmation future du nouveau musée. Non seulement cette approche est-elle singulière (le gouvernement a-t-il procédé de la sorte au moment d'établir son budget, ou ses nouvelles politiques environnementales ou commerciales?), mais elle est aussi préoccupante. En effet, les visiteurs du site Web sont invités à exprimer leurs préférences parmi un petit nombre d'événements charnières à l'intérieur d'une chronologie préétablie sans être encouragés à identifier des processus à long terme, comme les migrations et la colonisation, l'usurpation des terres autochtones, et l'évolution des structures sociales ou des relations hommes-femmes. Il serait beaucoup plus productif de réunir un grand groupe d'éminents chercheurs, professeurs et employés du musée, et d'entreprendre une démarche plus réfléchie et informée de conceptualisation d'un nouveau musée.

Ingérence politique

Les conservateurs et l'histoire du Canada : réexamen ou révision?

Le gouvernement fédéral a modifié la portée de l'examen de l'histoire du Canada qu'il voulait entreprendre. L'« examen complet » initialement annoncé prévoyait un compte rendu détaillé des cours d'histoire du Canada offerts dans toutes les écoles primaires et secondaires du pays ainsi qu'un examen des programmes fédéraux, provinciaux et municipaux destinés à préserver notre histoire et notre patrimoine. Devant le tollé public qu'a suscité son annonce, le gouvernement a indiqué que l'examen se limiterait aux programmes fédéraux, provinciaux et municipaux. Cet examen, qui encouragera une compréhension limitée de l'histoire du Canada, sera centrée sur « la période précédant la création de la Confédération, les débuts de la Confédération, le suffrage, la Première Guerre mondiale, surtout les batailles comme celle de la Crête de Vimy, la Seconde Guerre mondiale, y compris la libération de la Hollande, la bataille d'Ortona, la bataille de l'Atlantique, la guerre de Corée, les missions de maintien de la paix,

Le 15 décembre 2013

Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

l'évolution constitutionnelle, le conflit en Afghanistan, le Canada au début du 20^e siècle, le Canada après la guerre et la fin du 20^e siècle ». ²⁶

Cet examen s'ajoute aux nombreuses autres atteintes à la mémoire culturelle du Canada. Nous devons protéger notre histoire contre toute ingérence politique. Si les gouvernements tiennent réellement à ce que les gens apprécient l'histoire, ils devraient investir dans la tenue de dossiers, les archives, les services des bibliothèques, les musées de calibre international et la recherche fondamentale qui permettent l'élaboration d'un tissu narratif exhaustif et passionnant de notre passé.

²⁶ <<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=6120246&Mode=1&Language=F>>